

**Bureau du 14 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0922**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Convention-cadre 2002-2004 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la signature de la convention-cadre 2002-2004 et la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 14 597 € nets de taxes à la gestion sociale et urbaine de la proximité du quartier des Clochettes à Saint Fons pour l'année 2002.

**La convention-cadre 2002-2004**

Situé au sud du centre-ville de Saint Fons, à l'extrémité du plateau des Minguettes, le quartier des Clochettes est un quartier d'habitat mixte composé d'environ 1200 logements dont les 2/3 sont gérés en copropriété ou en propriété individuelle, le tiers restant étant des logements sociaux.

Progressivement urbanisé depuis les années 1920 jusqu'à nos jours, ce quartier comporte une grande diversité de constructions, de la villa à la tour R+13, la très grande majorité des bâtiments ne dépassant pas R+4.

Ces aménagements successifs et les voies qui y sont liées ont, pour la plupart, été réalisés indépendamment les uns des autres, sans véritable projet urbain d'ensemble et contribuent fortement aux problèmes d'identité, de lien social et de gestion du quartier.

En effet, le manque de cohérence urbaine et la diversité des modes de gestion des logements et espaces attenants participent au renforcement des problèmes sociaux (conflits de voisinage, gestion difficile de certaines copropriétés ou lotissements, surendettement des accédants, ventes judiciaires...) et urbains (manque de différenciation entre espaces publics et privés, domanialités complexes, espaces d'usage public ou pieds d'immeuble mal aménagés ou mal entretenus, forte vacance dans la résidence centre du quartier, friche de l'ancien lycée...).

Dans le but d'améliorer les services rendus aux habitants et la qualité de la vie dans le quartier des Clochettes, afin de les fidéliser et de lutter contre la vacance dans les secteurs où elle se développe, de renforcer la gestion de proximité en cohérence et dans un souci de pérennisation des projets d'aménagement et de requalification mis en œuvre, l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la commune de Saint Fons, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône s'engagent en concertation sur des objectifs déclinés en deux volets qu'il conviendra d'articuler au mieux :

- d'une part, un volet social se déclinant en actions de services, de suivi, d'accompagnement et de mobilisation en direction des habitants,
- et d'autre part, un volet patrimoine se déclinant par la suite en actions techniques concernant l'entretien et l'amélioration du patrimoine.

La convention de GSUP est proposée pour une durée de trois ans (2002-2004) et implique une évaluation à l'issue de cette période.

La convention qui est soumise à la décision du Bureau prévoit le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de gestion urbaine et sociale de proximité. Le financement des actions spécifiques à mettre en œuvre sera décliné annuellement en annexe de la programmation du contrat de ville.

Il est proposé d'approuver la convention-cadre et d'autoriser monsieur le président à signer cette convention pour la période 2002-2004, au même titre que monsieur le maire de Saint Fons.

### La programmation annuelle 2002 de GSUP

De la convention-cadre 2002-2004, proposée précédemment, découle un certain nombre d'actions pour l'année 2002. Le coût total de l'ensemble de ces actions s'élève à 809 722,26 € TTC, avec une participation de la Communauté urbaine de 14 597 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2002, le montant prévisionnel de chacune ainsi que leur répartition financière entre les différents partenaires sont les suivants :

Intitulé de l'action	Organismes bénéficiaires	Coût total	Etat	Conseil général	Communauté urbaine	Commune de Saint Fons	Autres (CAF, HLM...)
remise en état des logements vacants	Opac du Rhône	75 000	22 867,35				52 132,65
amélioration de la gestion de proximité - agent de site Clochettes	Opac du Rhône	15 244,91	3 811,23		3 811,23		7 622,45
sécurisation des halls	Opac du Rhône	521 267,40	167 693,92				353 573,48
sécurisation des espaces publics du quartier des Clochettes	Commune	152 449,01	44 210,21			108 238,80	
repérage et suivi des dysfonctionnements dans le cadre de la GSUP	Commune	15 321,12			3 925,56	3 925,56	7 470,00
logement - endettement prévention ZAC Clochettes	ASSFAM (Association service social familial migrant)	30 489,82	6 860,21	6 860,21	6 860,21	6 860,21	3 048,98
<b>total</b>		<b>809 772,26</b>	<b>245 442,92</b>	<b>6 860,21</b>	<b>14 597</b>	<b>119 024,57</b>	<b>423 847,56</b>

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

### DECIDE

**1° - Accepte** l'opération de gestion sociale et urbaine de proximité pour le quartier des Clochettes à Saint Fons, le programme GSUP pour l'année 2002 ainsi que le versement d'une participation financière de 14 597 € nets de taxes répartie entre les différents partenaires et bailleurs sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre pour les années 2002, 2003 et 2004 à passer avec les différents partenaires pour sa mise en œuvre,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre la Communauté urbaine et l'Opac du Rhône, l'ASSFAM et la commune de Saint Fons.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 657 340, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,